

académie
Martinique



D.A.R.E.I.C

Charte Erasmus+

Jeudi 5 juin 2014

14h00~17h00





Ordre du jour



- 1- Rappel des obligations,
- 2- Présentation des ECTS,
- 3- Retour d'expérience (de 2 collègues),
- 4- Proposition d'une démarche académique,
- 5- Présentation du supplément au diplôme,
- 6- Proposition d'une démarche académique,
- 7- Questions diverses.

Rappel des obligations



Publication de :

- la déclaration de stratégie (paragraphe D du formulaire dans les 3 mois);
- la charte sur site internet ;
- le catalogue de cours.

Rappel des obligations



Valorisation des mobilités par :

- ECTS,
- Supplément au diplôme,
- Europass,

Favoriser les mobilités en :

- Assurant l'égalité d'accès à la mobilité,
- Préparant à la mobilité (niveau linguistique),
- Proposant une assistance administrative et un soutien à la mobilité

Rappel des obligations



Reconnaître la mobilité par :

- Mise en place d'un contrat de mobilité pour les personnels pour une reconnaissance des mobilités
- Mise en œuvre d'un contrat d'étude pour les étudiants et le personnel en mobilité,
- La promotion des mobilités et leurs résultats.



Présentation des ECTS



- ECTS : European Credit Transfer and Accumulation System,
- Système applicable à tout :
 - type de programme d'études,
 - mode d'administration (enseignement académique, formation professionnelle),
 - statut de l'étudiant (temps plein ou temps partiel),
 - type d'enseignement.



Présentation des ECTS



- Système qui favorise la transparence des programmes d'études et des certifications, et facilite la reconnaissance des diplômes et certificats,
- Les crédits ECTS reposent sur la charge de travail nécessaire à l'étudiant pour atteindre les résultats attendus à l'issue du processus de formation.



Présentation des ECTS



- Une année académique à temps plein représente 1500 à 1800 heures de travail et correspond à 60 crédits ECTS (120 pour une BTS ou un DUT, 180 pour un licence, soit 1 crédit correspond à 25 à 30 heures de travail).
- Les crédits sont attribués après une évaluation positive à des programmes complets (un étudiant qui échoue au BTS n'a aucun ECTS même si la réalisation du stage lui en attribue 10)



Présentation des ECTS



- Les crédits doivent être affectés en fonction de la charge de travail et donc du programme.
- L'affectation des crédits aux différentes unités d'enseignement relève de la responsabilité des institutions d'enseignement supérieur et des enseignants. Cette affectation repose sur la pondération en termes de charge de travail requise des étudiants.



Présentation des ECTS



- Attention à une faible pondération qui induirait une trop grande fragmentation des programmes et à une trop forte pondération.
- La charge de travail est l'élément clé de la répartition.
- Le nombre de crédits affectés aux stages doit être inclus dans le nombre total des crédits de l'année académique.



Retour d'expérience



- Mme Marie-Claude PASTUREAU EGC,
- BTS CI et BTS Transport et Logistique

BTS CI

ECTS BTS TP

Attestation modules



Démarche :

- Réflexion commune académique pour chaque BTS,
- Travail sur une répartition proposée aux IPR en charge des BTS,
- Adoption d'une répartition validée par les IPR,



BTS AM

Épreuves	Coef.	Horaire hebdo	Horaire annuel	Répartit° tps / matière %	Pondérat°	ECTS par matière	Répartit° mat géné/MP
Culture générale et expression	2	2	72	4,79	2,87	3	20
LV A	2	3	108	7,19	4,31	4	
LV B	2	3	108	7,19	4,31	4	
Management	1	2	72	4,79	2,87	3	
Économie et droit	2	4	144	9,58	5,75	6	27
Relations professionnelles internes et externes	11	3	108	7,19	4,31	4	
Information (F2)		4	144	9,58	5,75	6	
Aide à la décision (F3)		3	108	7,19	4,31	4	
Organisation de l'action Activités déléguées		3	108	7,19	4,31	4	
Activités professionnelles de synthèse		4	144	9,58	5,75	6	
Ateliers métier		2	72	4,79	2,87	3	
Stage (9 semaines à 35h)			315	20,96	12,57	13	13
TOTAUX	20	33	1503	100	60	60	60



BTS AG PMI-PME

Épreuves	Coef.	Horaire annuel	Répartit° tps / matière %	Pondérat°	ECTS par matière	Répartit° mat géné/MP
Culture générale expression	18	60	5,13	3	3	18
LVE		120	10,26	6	6	
Économie et Droit		120	10,26	6	6	
Management		60	5,13	3	3	
Atelier professionnel	22	120	10,26	6	6	26
Relation avec la clientèle et les fournisseurs (A1 - A2)		120	10,26	6	6	
Adm° et dév des RH		0	0,00	0		
Org° et planif° (A4)		90	7,69	5	5	
Gest° et financement actifs		0	0,00	0		
GSI		60	5,13	3	3	
Pérennisation de l'entre.		0	0,00	0		
Gestion du risque		0	0,00	0		
Communication (A8)		105	8,97	5	6	
Total des ens prof						
Stage (9 semaines à 35h)		315	26,92	16	16	16
TOTAL	40	1170	100	60	60	60



BTS CGO

Épreuves	Coef.	Horaire annuel	Répartit° tps / matière %	Pondérat°	ECTS par matière	Répartit° mat généré/MP
Français	3	108	7,74	5	5	14
LVE	2	72	5,16	3	3	
Mathématiques	2	72	5,16	3	3	
Économie et droit	4	144	10,32	6	6	
Management	2	72	5,16	3	3	
Gestion comptable, fiscale et sociale	8	288	20,65	12	12	27
Gestion financière, prévision, analyses et contrôle de gestion	3	108	7,74	5	5	
Informatique et organisation du système d'information	3	108	7,74	5	5	
APS	3	108	7,74	5	5	
Stage (9 semaines à 35h)		315	22,58	14	14	14
TOTAL		1 395	100	60	60	60



Éléments de réflexion :

- Valorisation pour les étudiants qui ont fait leur stage en Martinique ou dans la Caraïbe (durée plus courte),
- Exemple pour 6 semaines en BTS AG : 12 ECTS,
- Exemple pour 6 semaines en BTS CGO : 10 ECTS,
- Souvent le stage correspond à 11 ECTS,



- Cinq documents pour exprimer clairement ses compétences et qualifications en Europe.
- 1/ Deux documents en accès libre, complétés par les citoyens européens:
- le [Curriculum vitae](#) aide à présenter ses compétences et qualifications efficacement et clairement.
 - le [Passeport de langues](#) est un outil d'autoévaluation pour ses compétences et qualifications linguistiques.



2/ Trois documents délivrés par les établissements scolaires:

- l'Europass Mobilité permet de consigner les savoirs et compétences acquis dans un autre pays européen.
- le Supplément au diplôme.
- Le Supplément au certificat.



Le supplément au diplôme



- Document qui décrit les savoirs et compétences acquis par les titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur.
- Il contribue à une meilleure lisibilité des diplômes de l'enseignement supérieur, particulièrement hors des pays où ils sont délivrés.



Le supplément au diplôme



- Le Supplément au diplôme est délivré aux diplômés de l'enseignement supérieur parallèlement au diplôme original.
- Le supplément au diplôme:
 - ne remplace pas le diplôme original;
 - ne constitue pas un système automatique de reconnaissance.



Le supplément au diplôme



- Le Supplément au diplôme est délivré par l'établissement d'enseignement supérieur qui établit le diplôme original.
- [Exemple](#)



- Prochaine réunion
 - 1- Point sur les ECTS et supplément au diplôme,
 - 2- Catalogue de cours,
 - 3- Le contrat d'étude,
 - 4- Préparation de la cérémonie de valorisation
 - 5- Questions diverses.

